

Conseil de quartier

Cité Verte / Fosse Rouge

Date, horaire et lieu : le jeudi 26 juin à 20h à la Maison des Familles

Composition du conseil :

Elus : Christophe Chartrain, Hawa Timera, Jean-Pierre Chaffaud, Marie-Dominique Penaud

Conseillers : Antoinette Bourgeois, Marie-France Dallez, Claudine Deniaud, Marc Giraud, Driss Soussi, Marie Yansomwe

Administration : Christophe Abraham, Stéphanie Helson, Ariane Bourrelier, Jade Joubert

Visiteur : Jean-Claude Bourgeois, Ahmed Nasri

Absents excusés : Hassan Chalada, Elisabeth Liblin, Viviane Pontat, Marie-Claire Trochet

Absents : Willy Chocalingum, Emirzat Duzcan, Kamal Mouchaouche (Batigere), Vanessa Delestienne (Logirep), Kathleen Agapit (Seqens), Nathalie Joli (Valophis)

Les sujets communs à l'ensemble des conseils de quartier

* Présentation du budget Ville 2025

par Christophe Chartrain

Le budget 2025 de la ville de Sucy-en-Brie a été élaboré à partir des orientations discutées en Conseil Municipal le 10 mars 2025. Il s'inscrit dans une logique de gestion responsable, articulée autour de cinq principes :

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale,
- Prise en compte des dépenses contraintes,
- Rationalisation des charges de fonctionnement pour préserver notre capacité à investir,
- Programme d'investissement maîtrisé, sans endettement,
- Recherche active de subventions.

Pour la 16^e année consécutive, la Ville gèle ses taux d'imposition et maintient une trajectoire de désendettement, tout en poursuivant ses projets structurants.

Budget global

Le budget 2025 s'élève à **80,5 M€** répartis ainsi :

- **Fonctionnement** : 57,8 M€
- **Investissement** : 22,7 M€

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 57,8 millions d'euros. Elles regroupent principalement les charges de personnel, les charges à caractère général (comme l'électricité des bâtiments municipaux), les provisions, les amortissements ainsi que les intérêts de la dette.

Les charges de personnel représentent un montant de 22 millions d'euros, soit une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la progression des cotisations retraite, les revalorisations salariales, ainsi que par les effets de la hausse du SMIC et des indices. Toutefois, les effectifs ont été stabilisés grâce à une politique de non-remplacement partiel.

Les charges à caractère général s'élèvent à 13,6 millions d'euros, enregistrant une baisse de 3,2 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction significative des coûts énergétiques, rendue possible par la signature d'un nouveau contrat de chauffage. Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours pour renforcer la performance énergétique de la commune : extension du réseau de géothermie, solarisation des bâtiments publics, et modernisation de l'éclairage public avec le passage aux LED.

Les subventions versées aux associations locales atteignent 1,16 million d'euros. Ce soutien, maintenu voire renforcé malgré le contexte inflationniste, témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du tissu associatif local (plus de 200 associations sur la ville).

La commune démontre une gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement, dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts. Une attention particulière est portée à la transition énergétique ainsi qu'au soutien du milieu associatif.

Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la commune s'élèvent à 22,7 millions d'euros pour l'exercice en cours. Ces dépenses correspondent aux engagements financiers destinés à financer des projets à long terme, visant à améliorer ou entretenir le patrimoine communal ainsi que les infrastructures publiques.

Elles se répartissent en trois grandes catégories :

- Les acquisitions de matériel et de mobilier, nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, pour un montant de 1,3 million d'euros.
- L'entretien du patrimoine, qui s'élève à 2,47 millions d'euros.
- Les opérations nouvelles, représentant un investissement de 7,79 millions d'euros.

Outre ces dépenses d'équipement, ce sont un peu plus de 11 millions d'euros qui sont affectés aux autres dépenses d'investissement, lesquelles recouvrent le remboursement du capital de la dette, les opérations d'ordres, le résultat reporté et les restes à réaliser.

L'entretien du patrimoine

Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine concernent plusieurs secteurs essentiels de la vie communale. Elles englobent :

- L'administration générale et les services publics, avec des travaux dans les bâtiments communaux, notamment au niveau des chaufferies.
- L'éducation, avec la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration dans les écoles.
- Les voiries, incluant des travaux d'entretien des trottoirs et des chaussées, ainsi que divers aménagements contribuant au renforcement de la sécurité routière.
- Les sports, avec des interventions pour entretenir et moderniser les structures sportives existantes.

Les principales opérations nouvelles

Les opérations nouvelles constituent la part la plus significative des dépenses d'investissement. Plusieurs projets structurants ont été engagés dans différents domaines prioritaires.

Les sports – 3,3 millions d'euros

La commune investit fortement dans les infrastructures sportives, avec la réhabilitation et l'agrandissement du gymnase Montaleau, ainsi que la construction de quatre terrains de padel destinés à diversifier l'offre sportive.

Les voiries – 1,88 million d'euros

Des travaux d'aménagement ont été lancés sur le boulevard de Verdun et l'allée de la Pépinière, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et la qualité des espaces publics.

La vie économique – 849 555 €

Dans le cadre de la revitalisation économique locale, plusieurs actions sont menées : réhabilitation du Bistrot du Fort, mise en œuvre d'un bail pour un local commercial rue du Moutier et travaux de rénovation au sein de l'ex restaurant « La Petite Auberge », à la gare.

L'éclairage public – 606 000 €

La commune poursuit la modernisation de l'éclairage public avec le remplacement progressif des installations par des systèmes LED, notamment au niveau du terrain de rugby.

La sécurité – 275 700 €

Afin de renforcer la sécurité sur le territoire, de nouvelles caméras de vidéo-protection ont été installées sur plusieurs axes stratégiques.

L'éducation – 126 000 €

Enfin, une classe supplémentaire a été créée à l'école Jean-Jacques Rousseau pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires.

Ces investissements traduisent la volonté de la commune de préparer l'avenir tout en maintenant un haut niveau de service public, avec des priorités claires : le sport, la sécurité, l'éducation, la transition énergétique et le dynamisme économique local.

La dette communale

Le capital restant dû (CRD) de la dette communale est en baisse constante depuis 2009, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances locales.

En 2009, la dette s'élevait à 52,2 millions d'euros. Elle a été progressivement réduite au fil des années, atteignant 36,7 millions d'euros en 2018. En 2025, le capital restant dû est estimé à 33,9 millions d'euros.

Cette diminution régulière reflète la volonté de la commune de maîtriser son endettement tout en poursuivant ses investissements structurants.

En conclusion, la Ville de Sucy-en-Brie poursuit une gestion rigoureuse et anticipatrice, avec un budget stable, des investissements structurants (école, voirie, patrimoine), et un engagement fort en faveur de la transition énergétique et du cadre de vie.

Pour plus de détails, les conseillers sont invités à consulter le site internet de la Ville et le dernier numéro du Sucy Info.

*** Point d'avancement sur l'application Ville et le nouveau logiciel des services techniques**

Pour rappel, l'objectif principal de l'application est d'améliorer la qualité du service public en facilitant les interactions entre les habitants et les services municipaux (notamment simplifier les démarches de signalement).

À ce jour, la mise en production du nouveau logiciel des services techniques est en cours. Le module signalement qui fonctionnera avec ce nouveau logiciel sera disponible dans un second temps, une fois les services de la ville opérationnels.

Initialement prévu pour 2025, le lancement est désormais reprogrammé pour 2026. Ce report s'explique par la volonté de permettre une appropriation progressive de l'outil par l'ensemble des équipes concernées et de finaliser le paramétrage pour garantir un déploiement optimal et durable.

Les sujets spécifiques au quartier

***La présentation du projet théâtre de l'association « Regards » et du service politique de la Ville (par Marie-Dominique Penaud et Ariane Bourrelier)**

La réunion débute par une présentation de bienvenue d'Ariane Bourrelier, présidente de l'association *Regards*. Elle a récemment rejoint la Direction de l'Action Sociale et des Solidarités en tant que Chef de Service Politique de la Ville, avec une mission centrée sur la direction de la Maison du Rond'Or et de la Maison des Jeunes et des Parents. Sa prise de

fonction sera progressive, avec une arrivée à temps complet prévue pour le 1er septembre prochain.

Ariane Bourrelier est à l'initiative de projets culturels, mêlant mémoire locale et expression artistique. Elle a notamment créé le projet « Femmes d'ici », retraçant les récits de 12 femmes à travers la ville, puis a imaginé « Histoire de Familles », une nouvelle création destinée à raconter l'histoire de la ville à travers celle de ses habitants. Pour ce faire, elle a mené un important travail de recherche, notamment en explorant les archives du magazine municipal *Sucy Info*, jusqu'à remonter en 1964. Elle a également mobilisé plusieurs services municipaux (Service Technique, mission Patrimoine, Habitat Logement, etc.) et rencontré d'anciens habitants.

Le projet théâtral présenté s'inscrit dans cette dynamique de valorisation de la mémoire collective. L'histoire raconte le parcours d'un jeune homme venu à la Cité Verte à la recherche d'un trésor après le décès de sa mère, avec quatre hypothèses de trésor explorées dans le récit. La pièce a été jouée de façon originale, répartie sur trois étages du bâtiment 14 de la Cité Verte, avec une scénographie immersive : installation de décors le long de l'ascenseur, projections de photos et de cartes postales anciennes.

La particularité de cette création réside dans sa dimension participative et inclusive : les comédiens étaient tous amateurs, issus des différents quartiers de la ville (10 comédiens accompagnés de 2 flûtistes du conservatoire de Sucy). L'événement, non ouvert au grand public en raison des contraintes du lieu, s'est déroulé en petit comité, avec une communication limitée au bouche-à-oreille et à quelques invités. Malgré cela, la représentation a accueilli 80 spectateurs, dont 30 habitants de l'immeuble.

Face au succès rencontré, un projet de reprogrammation est à l'étude : rejouer la pièce dans un autre immeuble de la Cité Verte, ainsi que dans le quartier de la Fosse Rouge.

Christophe Chartrain propose d'impliquer le Conseil de Quartier dans cette initiative et d'envisager un financement partiel via le budget participatif pour soutenir sa réalisation et sa diffusion.

*** Le point d'information sur la géothermie (présenté par Jean-Pierre Chaffaud)**

Depuis le 1er janvier 2025, l'exploitation du réseau de géothermie est confiée à Sub Énergie, une filiale du groupe Engie, dans le cadre d'une nouvelle Délégation de Service Public. Ce changement marque le début d'une nouvelle phase de développement pour le réseau de chaleur urbain.

Jean-Pierre Chaffaud présente le programme de travaux pour cette première année. L'objectif est de mettre en service 3 kilomètres de réseau, majoritairement dans le quartier de la Cité Verte.

Quatre équipes travaux distinctes sont mobilisées : La première équipe intervient sur la centrale géothermique. Elle remplace la pompe de réinjection et les pompes du réseau principal. La deuxième équipe travaille à la modernisation des installations de la Cité Verte A. Elle assure la mise à niveau des équipements hydrauliques et électriques, crée de nouveaux départs réseau, établit la liaison avec le réseau géothermique et installe des pompes adaptées à l'extension prévue dans le secteur Est. La troisième équipe est en charge des travaux dans la zone Cité Verte B. Elle remplace et complète les équipements existants (échangeurs, pompes), rend possible le fonctionnement simultané des deux chaudières et renforce la desserte des secteurs Ouest et Nord. La quatrième équipe intervient à la fois à la Cité Verte et à la Fosse Rouge pour les travaux d'extension et de conversion. Elle remplace les chaudières fioul par des équipements fonctionnant au gaz, crée un réseau de réinjection et installe de nouveaux dispositifs hydrauliques et électriques.

En parallèle, 28 sous-stations seront mises en service cette année, dont celles des Cités Vertes (incluant les nouvelles sous-stations des Cités Vertes A et B).

L'objectif est qu'à l'hiver 2026, les 26 tours de la Cité Verte fonctionnent de manière indépendante en ce qui concerne le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Un conseiller interroge sur les travaux de forage en cours devant le bâtiment 8. Jean-Pierre Chaffaud précise qu'il s'agit de travaux préparatoires : les tranchées sont creusées pour permettre la pose des canalisations et l'accueil des échangeurs au pied des immeubles.

Plusieurs participants demandent un effort de communication de la part des entreprises intervenantes, afin d'informer clairement les habitants sur le déroulement des travaux.

La question du stationnement est également soulevée. Il est demandé que les résidents puissent stationner temporairement derrière le château pendant la durée des travaux.

Concernant la tarification du réseau, certains signalent qu'elle est plus élevée qu'annoncée. Jean-Pierre Chaffaud indique qu'une réunion spécifique sur ce sujet est programmée le 1er juillet à 15h à l'espace Jean-Marie Poirier. Cette réunion rassemblera les habitants, le concessionnaire et la Ville.

***Le point sur le projet de Mosquée**

Le projet de mosquée est porté par l'association culturelle musulmane locale (ACML), qui souhaite transférer son lieu de culte actuel dans le bâtiment anciennement occupé par France Télécom. L'opérateur a en effet exprimé sa volonté de céder tout ou partie du site, et l'association s'est portée acquéreuse d'environ 1 500 m².

Depuis 10 ans, l'ACML collecte des fonds pour se porter acquéreur d'un lieu dont elle puisse être propriétaire, contrairement à l'espace de prière actuel au Rond d'Or. De plus, les projets

futurs visent à remplacer le Rond d'Or par une construction neuve remettant en cause la pérennité du lieu de culte actuel.

L'acquisition du site est entièrement privée et financée principalement par des dons. Les travaux seront réalisés progressivement, sur plusieurs années, en collaboration avec un architecte. Un permis de construire a été délivré, et il est précisé qu'aucune modification extérieure du bâtiment n'est prévue dans le cadre du projet.

Une partie du bâtiment reste occupée par France Télécom, qui y poursuit ses activités de stockage de données.

Outre l'espace dédié à la prière, le futur lieu de culte intégrera également des espaces d'enseignement et d'activités culturelles.

L'objectif affiché est de créer un lieu ouvert, où se développent la citoyenneté, le vivre-ensemble, la tolérance, l'altruisme, le respect et le dialogue interreligieux mené à Sucy-en-Brie depuis de longues années et auquel participe l'ACML aux côtés des autres religions monothéistes.

Des propos calomnieux diffusés sur les réseaux sociaux ont été évoqués. La Ville déplore ces dérives en s'attachant à ce que chacun puisse pratiquer son culte comme le prévoit la loi, dans le respect des règles de la République.

Depuis de nombreuses années, Sucy mène un travail interconfessionnel actif, permettant une cohabitation harmonieuse entre toutes les confessions. L'exemple de la cérémonie du 8 mai, à laquelle participent régulièrement les représentants de toutes les religions, illustre cette volonté commune de dialogue.

Monsieur Soussi retrace brièvement un point d'histoire pour expliquer pourquoi cette date du 8 mai réunit les différentes communautés religieuses, et invite chacun à venir échanger autour du projet. Il rappelle que le futur lieu ne se limite pas à une fonction culturelle : il accueillera également des conférences, des expositions, et sera ouvert à tous.

Certaines inquiétudes ont été exprimées concernant le stationnement autour du site. La Ville indique que ce sujet sera travaillé en concertation avec les habitants.

***Le point d'information sur les projets immobiliers lots F1 et F2 de la ZAC Fosse Rouge**

Les travaux de démolition de l'ancien groupe scolaire de la Fosse Rouge démarrent en juillet, avec une première phase de curage. La démolition proprement dite débutera à la fin de l'été et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2025.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du développement urbain de la ZAC et précèdent la construction de nouveaux logements sur les lots F1 et F2.

La Ville et les entreprises en charge du chantier veilleront à ce que les travaux soient menés avec le minimum de gêne pour les riverains. Une attention particulière sera portée à la circulation des camions, afin de garantir la sécurité et de limiter les nuisances dans le quartier.

***Le point d'avancement des travaux sur les logements Sequens**

Christophe Abraham informe que la Ville a mis en demeure la société responsable des logements de mieux communiquer sur le projet de réhabilitation concernant 150 logements. Ce projet porte sur la mise aux normes, la sécurité, ainsi que l'amélioration esthétique des bâtiments.

La première phase des travaux est prévue pour fin 2025 / début 2026. Une seconde phase, plus ambitieuse, est programmée pour l'année 2027.

Monsieur Soussi, locataire d'un de ces logements, intervient pour signaler que les travaux de réhabilitation réalisés il y a vingt ans ont été bâclés et présentent de nombreuses malfaçons. Il souligne également que des travaux d'isolation et d'étanchéité sont réclamés depuis longtemps par les habitants.

Par ailleurs, la Ville a constaté des problèmes d'insalubrité au bâtiment 8 de la Cité Verte, donnant lieu à des arrêtés préfectoraux.

***Le point d'information sur le projet de jardin partagé**

Pour rappel, une parcelle d'environ 700 à 1000 m², appartenant au bailleur social Logirep, a été retenue pour accueillir ce futur jardin. Le projet s'inscrit dans une démarche collaborative et participative : la régie de quartier sera associée à la gestion et à l'animation de l'espace, dans le but de favoriser l'implication des habitants.

Un groupe de travail dédié a d'ores et déjà été constitué. Il s'intègre dans un comité de réflexion citoyen, dont l'objectif est d'inviter les habitants à participer activement à la conception et au développement du projet.

Toutefois, le lancement initialement prévu pour le printemps 2025 a été retardé dans l'attente de la signature d'une convention d'occupation de la parcelle dont les conditions sont actuellement en discussion.

***Le point d'information sur l'éclairage du parc de la Cité Verte**

La problématique reste complexe, car elle implique une multiplicité des gestionnaires. La Ville réunit l'ensemble des acteurs concernés autour d'une table ronde, afin de favoriser le dialogue et de trouver des solutions concertées.

Malgré ces efforts, certaines difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne l'intervention de certains bailleurs, peu réactifs malgré les relances de la mairie.

Pour ce qui relève directement de la compétence municipale, deux nouveaux mâts d'éclairage ont été commandés.

Un rappel des travaux déjà réalisés depuis 2024 est également présenté, incluant : l'allée Vlaminck, l'allée Van Gogh, la rue du Moulin d'Amboile, la rue du Grand Val, la rue des Pendants et le sentier du Clos Pacos.

***Le point sur les problématiques de stationnement**

La caméra installée sur le parvis de l'école de la Fosse Rouge est désormais active en vidéo-verbalisation. Les infractions peuvent être constatées de manière aléatoire, selon les opérations de surveillance effectuées par les agents du Centre de Supervision Urbaine (CSU).

Concernant les véhicules utilitaires stationnés sur les emprises privatives des bailleurs, ni la Police Municipale ni la Police Nationale n'ont de compétence d'intervention. La gestion de ces situations relève entièrement du bailleur, qui doit prendre les mesures nécessaires. Les services municipaux ne peuvent s'y substituer.

Des relevés de véhicules épaves sont réalisés plusieurs fois par an. Une liste est transmise aux bailleurs, qui doivent alors : identifier les véhicules concernés, mettre en demeure les propriétaires, et, en l'absence de réponse, solliciter un remorqueur pour l'enlèvement et la mise en fourrière. Cette procédure, bien qu'encadrée, reste longue et contraignante, d'autant plus que le bailleur dépend de la réponse du Commissariat pour engager les démarches.

Par ailleurs, la caméra située rue Maurice Berteaux, au niveau de la tour 3 de la Cité Verte, montre un impact réel et positif. Ces derniers mois, elle a permis d'identifier plusieurs auteurs d'infractions, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité. Son utilité sera renforcée à l'issue des travaux menés par EIFFAGE.

***Le budget participatif**

Parmi les suggestions émises en amont figuraient : l'installation de boîtes ou d'arbres à livres, de fontaines à eau ou de brumisateurs, la plantation d'arbres, l'ajout de bancs publics, des équipements sportifs (comme des tables de ping-pong, une installation de boxe ou des appareils de fitness), des arceaux pour le stationnement des vélos, ainsi que l'organisation d'une fête inter-quartiers (sous forme de pique-nique ou de barbecue).

Certaines propositions ont toutefois dû être écartées. C'est notamment le cas des fontaines à eau et des brumisateurs, en raison des arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau, de plus en plus fréquents pendant la période estivale.

Monsieur Soussi propose d'allouer une partie du budget participatif au financement d'un voyage organisé chaque année par son association, *Trait d'Union*. Ce séjour, destiné à vingt jeunes méritants, propose une activité de rafting dans la Nièvre. Cette initiative est reconnue comme intéressante et porteuse de sens, mais elle ne répond pas au critère d'intérêt général défini pour le budget participatif au sein du conseil de quartier. Elle n'est donc pas retenue dans ce cadre.

En revanche, il est proposé d'impliquer le Conseil de Quartier dans le projet théâtral porté par l'association « *Regards* », présenté en début de Conseil, en envisageant un financement partiel via le budget participatif. Monsieur Soussi est chargé d'assurer la liaison entre l'association et le conseil. L'idée est également émise d'associer son association *Trait d'Union* au projet théâtre, à condition que tous les acteurs impliqués soient bien identifiés, et qu'une communication appropriée, par exemple via le Sucy Info, soit assurée. Cette ouverture pourrait permettre un travail collaboratif enrichi autour de la culture et du vivre ensemble dans le quartier.

Au terme des échanges, il est décidé de consacrer une partie du budget participatif au projet théâtre de l'association « *Regards* », mais également d'acquérir deux tables de ping-pong ainsi que deux ou trois bancs publics.

Afin de concrétiser ces projets, Madame Deniaud est chargée de proposer des emplacements potentiels pour les tables de ping-pong. De leur côté, Mesdames Bourgeois et Yansomwe réfléchiront aux emplacements les plus appropriés pour les bancs. Tous s'accordent sur la nécessité de ne pas les installer au pied des immeubles afin de limiter les nuisances sonores, mais plutôt à mi-chemin entre la Cité Verte et le Centre-Ville.

Il est convenu que les échanges se poursuivront via le groupe WhatsApp du Conseil, et qu'un point sera fait en septembre pour valider les choix définitifs.

Les sujets portés par les habitants du quartier

-Le problème de la taille des haies rue Maurice Berteaux : ce signalement concerne la descente de la rue Maurice Berteaux, côté Cité Verte, au niveau des numéros 1 et 2, dans l'emprise du parc de la Cité Verte. Les haies débordent sur le trottoir, gênant la circulation des piétons. Une incertitude subsiste sur la compétence en matière d'entretien de ces haies, entre la Ville et le bailleur, mais Christophe Abraham indique qu'il fera le nécessaire pour que la situation soit rapidement régularisée.

-L'aire de jeux du bas du parc de la Cité Verte : les jeux ainsi que le revêtement souple du sol ont été retirés en raison d'un état de dégradation avancé, ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur. Il s'agit d'une mesure préventive prise pour garantir la sécurité des usagers. À noter que le parc reste ouvert au public, malgré l'absence temporaire des installations. Le bailleur Valophis a informé que le nouveau matériel a bien été commandé. Il est actuellement en attente de la planification des travaux, dès qu'une date d'intervention pourra être fixée par les prestataires.

-Le pique-nique Républicain Cité-Verte/Fosse Rouge : organisé par l'association *Trait d'Union*, il se tenait traditionnellement chaque année aux alentours du week-end du 14 juillet, à l'emplacement de l'actuel nouveau groupe scolaire de la Fosse Rouge. Cet événement, symbolique et apprécié, a pour objectif de promouvoir les valeurs du vivre ensemble, de la citoyenneté et du partage entre habitants des quartiers de la Cité Verte et de la Fosse Rouge. En 2025, le pique-nique n'a pas pu avoir lieu, en l'absence d'un nouvel emplacement défini. Une réflexion sera engagée pour identifier un nouveau lieu adapté, si possible végétalisé et accessible, afin de pouvoir relancer l'événement dans de bonnes conditions dès l'année prochaine. Il est proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil de Quartier.

